

ACCUEIL ARTISTES & SPORTIFS HAUT NIVEAU

Directrice : Bénédicte Raquin

Référent SHN : Christophe Esparre

Référente SHN : Pascale Jeannin

SOMMAIRE

- [Textes SHN](#)
- [Double projet](#)
- [Compétences SHN](#)
- [Bénéficiaires statut Haut Niveau](#)
- [Bénéficiaires statut Bon Niveau](#)
- [Demande statut SHN SBN 1^{er} semestre](#)
- [Contrat statut SHN SBN 2^{ème} semestre](#)
- [Statut SHN – SBN des droits et des devoirs :](#)
 - [Emploi du temps SHN - SBN](#)
 - [Régime dérogatoire hors APSA SHN - SBN](#)
 - [Allègement APSA S1 SHN - SBN](#)
 - [Allègement APSA S2 SHN - SBN](#)
 - [Demande session décalée SHN](#)
 - [Redoublants – Etalants SHN - SBN](#)
 - [Etalement des études SHN](#)

TEXTES CONCERNANT SHN

- [Instruction ministérielle du 05/11/2020](#) : relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.
- [Circulaire du 30/01/2023](#) : relative à l'organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau.
- [Vademecum aide à la scolarisation des SHN](#) : relative à l'aide à l'organisation de la scolarisation des sportifs de haut niveau, double cursus de formation vers l'excellence.
- [Loi du 08/03/2018](#) : relative à l'orientation et à la réussite des étudiants : « *Afin de favoriser la réussite de tous les étudiants, des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis sont mis en place au cours du premier cycle par les établissements dispensant une formation d'enseignement supérieur* ». Article 1
- [Rapport IGESR](#) : relatif à l'évaluation du suivi socioprofessionnel des SHN

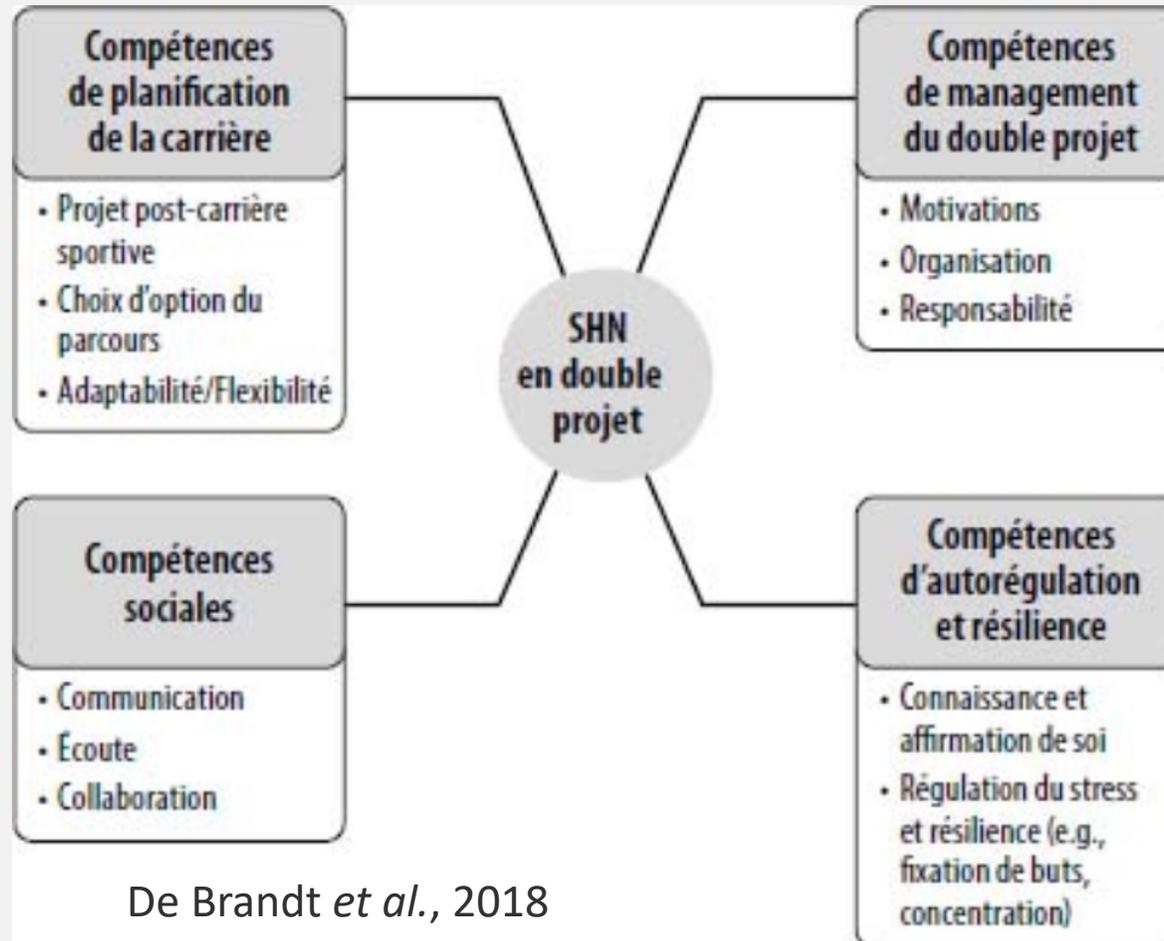
DOUBLE PROJET

**PARCOURS
SPORTIF**

**PARCOURS DE
FORMATION**

**2022-2023 : 17% de réussite
en L1 pour les SHN !...**

Compétences à développer pour les SHN concernant la conduite du double projet



BENEFICIAIRES STATUT HAUT NIVEAU (SHN)

- les sportifs(ives) inscrits sur les listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ;
- les sportifs(ives) inscrits sur la liste des sportifs(ives) Espoirs et sur la liste des sportifs(ives) des collectifs nationaux ;
- les sportifs(ives) ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère des sports ;
- les sportifs(ives) des centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs(ives) professionnels disposant d'un contrat de travail ;
- les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.

BENEFICIAIRES STATUT BON NIVEAU (SBN)

- Pratique d'au moins 8 à 10H d'entraînement / semaine
- Évoluer et avoir obtenu des résultats significatifs à des niveaux internationaux, nationaux dans des compétitions fédérales, scolaires ou universitaires
- Appartenir à un collectif réserve d'un club professionnel de la région parisienne et justifier d'entraînements quotidiens avec le groupe professionnel (attestation signée et tamponnée par le président et l'entraîneur du club ou le directeur technique)

DEMANDE STATUT SHN ou SBN

1^{er} semestre

- Demande : formulaire à remplir d'ici le 01/10 23H45
- Etude des dossiers par la commission SHN : responsables du suivi SHN + enseignants spécialistes des sports concernés
- Réponses données la semaine suivante
- Présence réunion accueil SHN – SBN obligatoire

CONTRAT STATUT SHN ou SBN

2nd semestre

- Contrat : formulaire à remplir d'ici le 22/01 23H59
- L1 [LIEN ICI](#) - L2 [LIEN ICI](#) - L3 [LIEN ICI](#)

STATUT SHN

DES DROITS

ET

DES DEVOIRS

DROITS STATUT HAUT ET BON NIVEAU

EMPLOI DU TEMPS

→ Choix groupe TD en fonction jours/heures entraînement. Planning visible [ICI](#)

DROITS STATUT HAUT ET BON NIVEAU

REGIME DEROGATOIRE (HORS APSA)

- Possible pour certaines ECUE : passage des examens en 100% CT théorique

DROITS STATUT HAUT ET BON NIVEAU

ALLEGEMENT SEMESTRE 2

PRATIQUES PHYSIQUES : Régime Dérogatoire (RD)

Si Régime Dérogatoire :

Absences aux cours autorisées / Evaluation : CT théorique 60% + CC
Pratique 40%. Pas de « CC1 » théorique

L1

Possibilité 3 APSA sur 4 /
semestre en RD.

Pratique obligatoire en
régime normal d'1 APSA
différente de votre spécialité
et de son groupement (ex.
pas de sport-co pour les
basketteurs)

L2

Possibilité 4 APSA sur 5 /
semestre en RD.

Pratique obligatoire en régime
normal d'1 APSA

L3

Didactiques : si présence à 2
cours possibilité d'intervenir
lors d'une séance, sinon un
oral de spécialité vous sera
proposé.

Prendre contact avec
l'enseignant en début de
semestre.

DROITS STATUT HAUT ET BON NIVEAU

SI ALLEGEMENT PRATIQUES PHYSIQUES : Régime Dérogatoire (RD)

- Se présenter auprès des enseignants concernés dans les 15 premiers jours du semestre pour les informer et voir avec eux les modalités de présence en fin de semestre pour l'évaluation

DROITS - DEVOIRS STATUT HAUT NIVEAU

DEMANDE OFFICIELLE EXAMEN SESSION DECALEE

- La demande doit être faite **impérativement au moins 15 jours avant la date du début des examens** en **fournissant la convocation officielle** auprès de vos 2 référents SHN + de votre responsable administratif d'année par mail :
Christophe Esparre – Pascale Jeannin – Mme Nguyen (L1) ou M. Léger (L2- L3)
- **La demande, pour être étudiée, devra respecter la date butoir annoncée et contenir la convocation officielle signée et tamponnée de votre fédération (niv. international) ou de votre club (niv. national).**
- **Dates butoirs Semestre 2 :**
 - **CC février : Lundi 29 janvier 14H**
 - **Examens fin année : Lundi 22 avril 14H** (plus de 15 jours car vacances scolaires)

REDOUBLANTS OU ETALANTS SHN-SBN

- Conservation des notes supérieures ou égales à la moyenne obtenues l'année universitaire précédente
- Se présenter à l'enseignant avec le bulletin de notes pour reporter la note
- **Date butoir demande report de notes année précédente : 30 janvier**

DROITS STATUT HAUT

ETALEMENT DUREE DES ETUDES

- Pour les étudiants SHN sur liste ministérielle engagés dans des championnats d'Europe, du monde de manière répétitive ou aux Jeux Olympiques et Paralympiques
- Prise de RDV avec un référent SHN : M. Esparre ou Mme Jeannin

DEVOIRS STATUT HAUT NIVEAU

- Elaborer son contrat pédagogique et le faire viser par les référents SHN
- Se licencier à l'association sportive universitaire et participer obligatoirement aux compétitions régionales, nationales et/ou internationales organisées par la FFSportU (à aménager avec l'enseignant responsable de la discipline sportive)
- Représenter l'université lors de certaines manifestations
- Présence aux rendez-vous de suivi fixés

Le statut est accordé pour 1 semestre renouvelable si les devoirs sont respectés

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Christophe ESPARRE : christophe.esparre@u-pec.fr

Pascale JEANNIN : pascale.jeannin@u-pec.fr